

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2019-2020

Date de révision : 17 décembre 2019

L'Odyssée

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : conseil des élèves
- Nom du parent : Colette Griswold
- Nom du membre du personnel enseignant : Danielle Therrien, Ange Bankolé, Josée Markovic, Mirela Gherman
- Nom membre du personnel non-enseignant : Faten Bouajila
- Nom du partenaire communautaire :
- Nom de la direction de l'école : Lucie Poulin-Mackey

Définition de l'intimidation :

(Cette définition peut être utilisée. Se référer aux pages 13 à 26 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009 pour d'autres définitions de l'intimidation.)

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

Stratégies de prévention et d'information :

Les stratégies présentées par l'école dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Les stratégies préventives et les programmes doivent mettre l'accent sur :

- Des relations et des styles de vie sains;
- Le leadership des élèves;
- L'empathie;
- Le développement du civisme;
- La résolution de conflits;
- Les pratiques de réhabilitation;
- La prévention de l'intimidation;
- La médiation par les pairs.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2019-2020

Date de révision : 17 décembre 2019

L'Odyssée

Se référer aux pages 29 à 48 et 63 à 68 du document *Imagine... Une école sans intimidation*, CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de prévention et plus d'information.

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)

Les stratégies présentées dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles doivent appuyer les partenariats existants et en établir de nouveaux. Elles offrent aux élèves la possibilité de participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (médiation par les pairs, mentorat et résolution de conflits). Les programmes d'intervention proposés doivent prévenir l'intimidation fondée sur l'âge, la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'incapacité physique ou mentale ou l'origine ethnique.

- *L'école recueille des données sur la perception des élèves et du personnel et des parents par le biais d'un questionnaire aux élèves et en fait une analyse approfondie. (sondage sur le climat scolaire)*
- *Une journée pédagogique (janvier 2019) a été dédiée au dossier de la prévention de l'intimidation.*
- *Le code de conduite de l'école parle de l'intimidation et informe parents, élèves et membres du personnel de stratégies d'intervention possible.*
- *Offrir en classe des programmes ou organiser des discussions sur l'intimidation (qui, quoi, quand et où en se concentrant sur les rôles/responsabilités des témoins, des victimes et des agresseurs).*
- *L'école fait la mise en œuvre du système de zone de régularisation en intégrant l'enseignement explicite des HAHT*
- *Le travail social offre des ateliers sur la gestion des émotions*
- *Le personnel de l'école participe à des ateliers sur la méthode CPS du Dr. Greene afin de développer des plans B pour certains élèves.*
- *Les membres de la communauté scolaire signale toute intimidation suspecte à la direction d'école.*
- *La direction assure la sécurité dans la cour d'école lors des périodes de récréations au moyen de la surveillance par des membres du personnel.*
- *Les élèves participent activement aux occasions d'apprentissage en classe reliées au thème de l'intimidation.*
- *Les élèves prennent un rôle de leader en montrant l'exemple et en faisant des présentations lors de rassemblement au gymnase.*
- *Le personnel promeut et soutient des comportements inclusifs.*
- *L'école participe aux présentations offertes par les services de police de Guelph aux élèves (programme VIP)*
- *L'École encourage et offre de la formation au club « Les Griffons de la récréation » comme prévention dans la cour en offrant des idées jeux sécuritaires et aidant les élèves qui sont isolés ou seuls dans la cour.*

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2019-2020

Date de révision : 17 décembre 2019

L'Odyssée

- *L'école met en place un programme de dénonciation anonyme pour rapporter les incidents d'intimidation (janvier 2020)*

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible dans le guide de fonctionnement du personnel et au bureau sur demande.

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

- *Pour promouvoir la mise en place de relations positives, tous les enfants impliqués dans le cadre d'un incident d'intimidation (ceux qui pratiquent l'intimidation, les victimes ainsi que les témoins) doivent être inclus dans le processus d'intervention.*
- *Les victimes ont besoin de sécurité et de soutien pour développer des connexions positives avec leurs pairs.*
- *Les enfants qui pratiquent l'intimidation ont besoin de conséquences formatives plutôt que de conséquences punitives.*
- *Informez la direction et communiquez avec les parents, tuteurs ou tutrices en cas d'intimidation.*
- *Encouragez les élèves solitaires à se joindre à des activités, à développer des amitiés et à bâtir des systèmes de soutien. (Griffons de la récréation)*
- *Offrez des services de counselling informel ou formel.*
- *Sessions pour les amitiés des filles offertes par la direction*
- *Encouragez la réparation des torts.*
- *Modélisation par le personnel de l'école des comportements respectueux pour et envers les élèves.*
- *Augmentez au besoin la supervision dans les endroits de la classe et de l'école où des incidents d'intimidation ont eu lieu (« points chauds »).*
- *Le personnel de l'école est ouvert et prêt à écouter les élèves qui pensent être victimes d'intimidation (et leurs parents) s'ils veulent en parler.*
- *Organiser des discussions à l'échelle de la classe sur les interactions interpersonnelles et les inquiétudes que pourraient avoir les*

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2019-2020

Date de révision : 17 décembre 2019

L'Odyssée

élèves; revoir les attentes et utiliser ces dernières pour prévenir de futures situations d'intimidation.

- **Présentation et mise en œuvre des matrices au comportement positif.**
- **Une fois par semaine, inviter les élèves de la 3^e à la 6^e de remplir un billet de dénonciation anonyme des actes d'intimidation (électroniquement avec un lien FORMS)**

Stratégies de communication et de sensibilisation :

- *Présenter le projet de l'école en lien avec les zones de régularisation*
- *Présenter les matrices au comportement positif aux parents*
- *Présenter les politiques et procédures sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel enseignant.*
- *Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices (Présentation du guide explicatif sur l'intimidation et le programme de dénonciation anonymes des actes d'intimidation)*
- *Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves*
- *Présenter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation au personnel et aux parents.*
- *Se référer au guide du service de transport de Wellington-Dufferin.*
-

Surveillance et examen :

- Ce plan de prévention et d'intervention et les politiques y étant liées seront revues durant l'année scolaire à raison d'au moins 3 rencontres avec le comité des écoles sécuritaires et tolérantes.